



BUREAU PLENIER LAURAFoot (EN VISIO)

Lundi 19 Juin 2017 à 19h00

Président	Bernard BARBET
Président Délégué	Jean-Claude MILVAQUE
Membres présents	Didier ANSELME, Yves BEGON, Stéphane JUILLARD, Pierre LONGERE, Paul MICHALLET, Pascal PARENT, Guy POITEVIN, Jean-Marc SALZA, Daniel THINLOT, Jacques VANTAL
Assistent	Richard DEFAY, Jean-François MEZURE, Méline COQUET, Sylvie DI IORIO
Membres excusés	Jean-Pierre DEFOUR, Raymond FOURNEL, Lilian JURY, Eric LUC

Le Président Bernard BARBET remercie de leur présence les membres présents du Bureau Plénier, suite à l'Assemblée Générale de la Ligue qui s'est tenue le dimanche 18 Juin et aux diverses Assemblées de Districts, en espérant que les discussions seront brèves, ce qui n'est pas certain.

I. Débriefing Assemblée Générale du 18 juin 2017 à Lyon

Le Président se réjouit des excellentes conditions d'accueil et de déroulement de l'Assemblée. Globalement, il estime que les débats ont été menés sereinement, bien qu'il regrette quelques manques de précisions sur certains textes.

L'Assemblée a duré plus longtemps, mais était-il possible de faire mieux ?

Statut de l'Arbitrage : le Président estime qu'il était préférable de reporter le vote à la prochaine Assemblée Générale, notamment par respect pour les personnes qui ont rédigé ce texte, car le risque que celui-ci ne soit pas voté était trop important. Cela leur laisse plusieurs mois pour retravailler la rédaction.

Thonon Evian Savoie FC : grosse satisfaction après que la demande du club de réintégrer les championnats régionaux ait été votée, l'intérêt général ayant primé sur l'intérêt particulier.

La salle : revoir la position géographique des membres de la Ligue (élus et salariés), il est préférable que l'on soit tous regroupé au même endroit et face à l'auditoire pour les explications qui sont données.

Les micros : le Président souhaite que les porteurs de micros soient plus réactifs et se positionnent face à l'auditoire.

Communication : aucune annonce n'a été faite auprès de la presse.

Les suites à donner après l'AG :

M.D.S. : votes des indemnités journalières se matérialisant par la hausse de 0,50 € sur le tarif des licences de plus de 18 ans et de la protection juridique pour les clubs d'un montant annuel de 35 euros. Les informations seront communiquées sur le site internet de la Ligue.

Le Futsal : le règlement des championnats régionaux futsal a été voté.

Consulter rapidement les clubs concernés pour travailler sur l'organisation des championnats régionaux futsal 2018/2019, notamment lorsque la composition de la Commission Régionale Futsal sera déterminée.

Les Féminines : le système des épreuves a été voté.

Cependant, l'Assemblée a voté contre la reprise du nouvel article 73 des RG de la FFF qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Fédérale à Amiens le 24 juin prochain.

Le Président souhaite que la LAuRAFoot intervienne lors de l'Assemblée Fédérale, de façon à laisser aux Ligues la possibilité de déroger, soit généralement pour l'ensemble de ses Districts, soit au cas par cas à la demande des Districts.

Après discussion, Pascal PARENT fera une proposition d'amendement à la Fédération pour que la rédaction actuellement proposée soit revue.

Le Statut de l'Arbitrage : les textes seront proposés à l'Assemblée Générale d'hiver avec plus de clarté dans la rédaction.

Le Président souhaite qu'une simulation soit faite entre ce que les deux anciens Statuts imposaient et ce qu'imposera le nouveau Statut commun, afin que les clubs puissent voir les différences et s'y préparer.

II. Courrier de l'AS SAVIGNEUX MONTBRISON :

Lecture d'un courrier reçu du Président dudit club dans lequel il demande l'autorisation d'engager son équipe U17 montant au niveau régional, dans le championnat de l'ex-Ligue d'Auvergne en championnat U18.

Le Président répondra après avoir recueilli les avis du District de la Loire et de la commission concernée de l'ex-ligue d'Auvergne (le championnat en 2017-2018 se fera encore suivant les anciens dispositifs).

III. Situation du club URBAN FUTSAL SAINT-ETIENNE, District de la Loire :

Après divers entretiens entre B. BARBET, T. DELOLME et le club, le Président propose au Bureau Plénier d'accorder l'accession de l'équipe senior dudit club en championnat Honneur Régional Futsal.

➔ Le Bureau Plénier décide d'autoriser la montée de leur équipe en championnat régional.

IV. Questions diverses

• Label Jeune :

Suite à la validation par le Conseil de Ligue du barème disciplinaire relatif au Label Jeune, ce dernier a été envoyé par Patrick BELISSANT à tous les Districts de la LAuRAFoot. Pascal PARENT souhaite que l'application de ce texte soit effective cette saison pour l'ensemble des Districts.

En application de ce barème, trois clubs du District de Lyon et du Rhône ont été « délabélisés », ainsi qu'un club du District de l'Allier.

• FAFA :

Paul MICHALLET informe que cette saison, les dossiers FAFA sont clos. Reste la validation de 15 dossiers par la LFA. Les montants attribués à la Ligue ont été utilisés en totalité. Il remercie l'ex-Ligue d'Auvergne d'avoir transféré leur somme restante à l'enveloppe FAFA de l'ex-Ligue Rhône-Alpes.

• Demande de Fusion :

Pascal PARENT informe le Bureau Plénier de la réception tardive au District de Lyon et du Rhône (8 juin 2017), d'une demande de fusion entre le FC LIMONEST (section Futsal) et l'OFS COLLONGES.

Pour rappel, l'article 39 des Règlements Généraux de la FFF prévoit que les pré-projets de fusion doivent parvenir à la Ligue pour le 31 mars et les projets définitifs pour le 1^{er} mai, dernier délai.

En raison de la réception tardive et incomplète de la demande, le Bureau Plénier ne peut la traiter.

La séance est levée à 20h15.

Le Président,

Bernard BARBET

Le Secrétaire Général,

Pierre LONGERE